

Administration: 30, rue de la Fabrique.

Campania China

compagnie d'importation
QUEBEC
 ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 1804
 —————
MARCHANDS QUINCAILLIERS
 EN GROS ET EN DETAIL.
 —————

DU CLERGE,
DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'EDUCATION

TAPIS | NOUVEAUX TAPIS
DESSINS

Grand assortiment de
Tapis Wilton et Axminster, En Tapis Tapisserie
Tapis Bruxelles et Tapisserie, Et en Tapis
Carrés en Tapis Axminster, de Laine,
Toutes les grandeurs

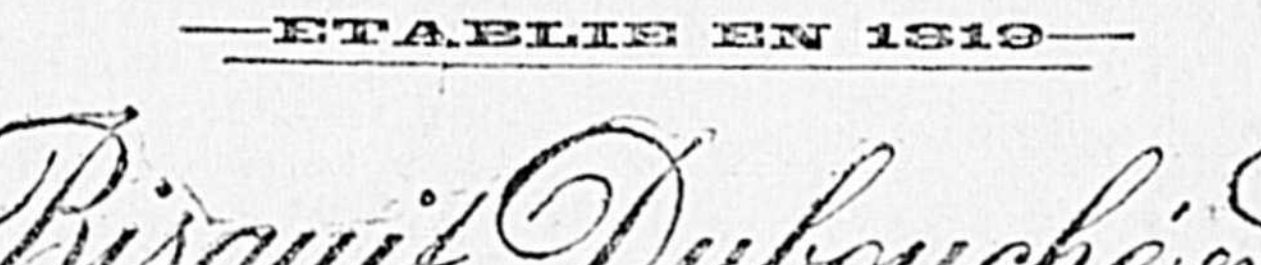
• R I D E A U X •

DE POINT brodés au Tambour.

RIDEAUX EN POINT "NOTTINGHAM." RIDEAUX

PORTIÈRES EN TAPISSERIE très nouvelles, etc., etc.
Un très grand choix de Portes-Rideaux et accessoires pour Rideaux.

ALFRED LITTERIE
 Maître en Cuivre et en Fer, Matelas, Sommier, Oreiller
 &c. &c. &c.
PRELARTS
 Meilleurs Prélaris Anglaia, Linoleums, Tapis de Liège, Matting en Paille, &c. &c.
Glover, Fry & Cie.



— ETABLIE EN 1819 —

Bisquit Dubouché & Co.

— COGNAC —

EXPORTATEURS DES PLUS

.....EN FUT ET EN CAISSES.....

Demandez cette marque à votre Marchand de Vin

Bicycles
Montres en

Magnifiques
récompenses

**surmonte de di-
amants et autres**



**correctement
aux
questions ci-
après**

Mary a un petit mousta, sa laine était blanche comme la neige. Trouve le mousta, il se cache dans la vignette ci-dessus.

A la première personne qui marque le contraire de l'aiguau correctement et enverra cinquante cent pour une boîte de nos PILULES TONIQUES pour le sang, nos remèdes: Un Roy ou le des mieux faits, pour dames ou messieurs. A la deuxième, une annéu ou roy solide surmonte de diaman, A la troisième, un magnifique annéu ou roy solide surmonte de diaman.

4 à 24, chacune un annéu en ou solide, orné de belles pierres précieuses.

4 à 40, chacune une magnifique montre en nickel à remontoir et régulateur.

50 à 65, chacune un magnifique patron de robe de chéin (de 12 vs) ou une montre plaquée en or.

75 à 95, chacune un dé 4 en argent solide ou un couteau pour monsieur.

A la 100ème personne qui répondra correctement, un magnifique annéu ou roy solide surmonte de diaman.

REMARQUE: Les personnes qui

Pour les 10 suivants, chacune un auto-horpe, dix mieux confectionnées évaluées à \$10
chaque.

11 à 20, chacune un paucier à décaux, quadruplement plaqué, très bien gravé.
21 à 40, chacune un anneau en or solide, surmonté de pierres précieuses, très bon gravé.
41 à 50, chacune un magnifique patron de robe (18 vcs) nuance à la mode.

51 à 60, chacune 200 cures d'argent ou d'acier, avec des boutons d'argent ou d'acier.

CONDITIONS—Marquez l'année qui se trouve dans la vignette ci-dessus, découpez-la et envoyez-la nous avec 50 cents en argent ou en timbres, pour avoir une boîte de PILULES TONIQUES pour le sang de STAFFORD, que nous vous expédierons franco par la poste.

Les **PILULES TONIQUES** pour le sang de STAFFORD ont été découvertes par un célèbre médecin américain, elles garantissent pour soulager et guérir de l'indigestion, du rhumatisme, des maladies de la gorge, de la toux, de la grippe, de la fièvre, de la jaunisse, de toutes les maladies provenant de la pauvreté du sang.

Si vous avez besoin de ces pilules, écrivez-nous vite, nous vous-mêmes, montrerez cette annonce à vos amis, car nous n'adresserons cette liste d'articles qu'à ceux qui dans le seul but d'annoncer notre remède.

Ce concours finit le 19 décembre. Il faut que toute les réponses soient déposées à la poste le jour avant cette date, pour que nous puissions les recevoir et les donner à la poste postale qui se trouve sur l'enveloppe, donnant par là suite de débance aux personnes qui demeurent au loin qu'à celles qui demeurent au proche.

Une liste des heureux gagnants sera publiée dans la prochaine édition de ce journal.

Frière d'écrire nos noms et l'adresse lisiblement. Mentionnez ce journal.

Adresses:

.....

AVIS AUX LECTEURS

Tous ceux qui ont des arrérages pour annonces et abonnements au Courrier du Canada ainsi qu'au Journal des Canadiennes, voudront bien à commencer de ce jour, faire leur remise en adressant leurs lettres comme suit :

L'ADMINISTRATEUR DU
"COURRIER DU CANADA"
30, rue de la Fabrique,
Québec.

Les correspondances et autres sujets qui concernent la rédaction, devront être adressées à :

LA RÉDACTION DU
"COURRIER DU CANADA"
30, rue de la Fabrique,
Québec.

22 novembre 1896.

QUEBEC

LUNDI, 7 DECEMBRE 1896

LA SINISTRE FARCE

LE COMPROMIS LAURIER-TARTE-GREENWAY

L'ŒUVRE DES TRAITRES

L'Electeur et les autres journaux libéraux ont beau s'écrier, ils ne réussissent pas à faire croire que le règlement Laurier-Tarte-Greenway rend aux catholiques leurs droits scolaires, et peut, de bonne foi, être accepté par eux.

Qu'est-ce que les catholiques manitobains avaient, en fait de droits scolaires, avant les lois scolaires de 1890 et de 1894 ?

Ils avaient :
Des districts scolaires catholiques ;
Des syndics catholiques ;
Des instituteurs catholiques ;
Un bureau d'éducation catholique ;
Un surintendant catholique ;
Des livres de classe catholiques ;
Leur quote-part des subventions législatives, et l'exemption de taxes pour les écoles publiques.

En un mot ils avaient un système complet d'écoles séparées, d'écoles confessionnelles, où ils pouvaient faire instruire leurs enfants conformément à leur foi.

La législation Greenway-Martin leur a enlevé tout cela.

La loi réparatrice leur rendait :

Voyons dans quelle position les laisse l'arrangement Laurier-Greenway.

D'abord il porte le coup mortel aux écoles séparées. L'article 8 du compromis, dit : " aucune division des élèves, d'après les dénominations religieuses, n'aura lieu durant l'enseignement scolaire à l'école." Ecoles mixtes, voilà ce que proclame le pseudo-règlement.

En second lieu il livre la minorité catholique, au point de vue scolaire, à la direction, au contrôle, au bon plaisir absolu de protestants. En effet, les lois votées en 1890 sous l'inspiration de Jos. Martin restent en vigueur ; tout ce qui fait le pseudo-règlement c'est de garantir quelques amendements insignifiants qui laissent absolument intact le système proposé et voté par les sectaires.

Ainsi toutes les écoles seront soumises au régime décrété par le statut relatif au département de l'éducation édicté en 1890, et qui se trouve aux Statuts refondus du Manitoba.

Qu'on lise les dispositions de cette loi, 53 Victoria, chapitre 37. Nous allons reproduire les plus importantes au point de vue qui nous occupe :

" 2.—Il y aura un Département du service civil appelé " Le Département de l'Éducation " composé des membres du conseil exécutif ou d'un comité de ce conseil nommé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

" 3.—Le département de l'Éducation aura le pouvoir :

a.—De nommer des inspecteurs des écoles publiques et des " high schools " ; des instituteurs dans les écoles provinciales, modèles ou normales et des directeurs des instituts pour les instituteurs.

b.—De fixer le salaire de tous les inspecteurs, examinateurs et instituteurs des écoles normales, modèles ou autres officiers du département.

c.—De prescrire la forme pour les registres d'écoles et pour les livres du département.

d.—De pourvoir aux écoles provinciales modèles et normales, aux départements ou écoles intermédiaires ou collégiales.

e.—De prendre les dispositions nécessaires pour l'examen des instituteurs et pour l'émission des certificats aux instituteurs.

5.—Il y aura un bureau constitué comme ci-après pourvu sous le nom de " Bureau d'avisers ".

6.—Ce bureau sera composé de sept membres : trois membres constitueront le quorum pour la décade des affaires.

7.—Quatre des membres du dit bureau d'avisers seront nommés par le département de l'Éducation, pour un terme de deux ans.

8.—Deux des membres du dit bureau d'avisers seront élus par les instituteurs des écoles publiques et des " high schools " actuellement engagés dans l'enseignement de la Province.

9.—Le tiers membre du dit bureau sera nommé par le conseil de l'Université au scrutin, de temps en temps, pour un terme de deux ans.

10.—Le dit bureau d'avisers aura le pouvoir :

a.—De faire des règlements concernant la dimension, l'équipement, le plan, l'architecture, l'aménagement, la décoration et la ventilation des maisons d'école et pour l'arrangement et les choses nécessaires aux écoles.

b.—D'examiner et d'autoriser les manuels, livres de classe et livres de références pour l'usage des élèves et des bibliothèques scolaires.

g.—De prescrire la forme des exercices religieux dans les écoles.

h.—De faire des règlements pour la classification, l'organisation, la discipline et le gouvernement des écoles normales, modèles ou normales et des " high schools ".

i.—De déterminer à qui les certificats d'instituteurs seront accordés et d'annuler en aucun temps les certificats accordés avec le pouvoir de reconnaître les certificats accordés en dehors de la province, comme devant tenir lieu d'examen.

j.—De décider de toutes les disputes et des plaintes qui leur seront soumises et dont le règlement n'est pas autrement pourvu par la loi.

Ainsi toutes les écoles publiques relèvent du " département de l'éducation " et du " Bureau d'avisers." Ce sont ces deux corps qui ont le contrôle, la direction, la gouverne suprême de l'instruction primaire. Ce sont eux qui nomment les inspecteurs, les instituteurs, qui président à l'examen de ces derniers, qui choisissent tous les manuels et livres de classe pour les écoles, qui déterminent à qui les certificats d'instituteurs sont accordés, et qui annulent ces certificats suivant leur bon plaisir, qui font tous les règlements pour l'organisation, la discipline et le gouvernement des écoles. En un mot ce sont ces deux corps qui ont dans leur main et sous leur autorité souveraine toutes les écoles publiques de la province.

Or, que sont ces deux corps ?

Le premier, c'est-à-dire le département de l'éducation, c'est tout simplement le gouvernement, le Conseil Exécutif, c'est Greenway, Cameron, McMillan, tous les sectaires et les tyrans au petit pied qui depuis six ans ont persécuté et opprimé nos frères. C'est un corps composé uniquement de protestants, et de protestants fanatiques. C'est un corps dont le chef, Greenway, un " vulgaire hâbler politique " d'après M. Tarte, a donné sa mesure en foulant aux pieds les engagements solennels qu'il avait pris envers Mgr Taché, en 1888.

Le second, c'est un bureau dont quatre membres sont nommés par le même Greenway et ses collègues, dont deux sont élus par les instituteurs des écoles publiques qui sont en immense majorité protestants, et dont le septième est nommé par le conseil de l'Université, où les protestants ont aussi la plus complète prépondérance.

C'est donc là également un corps protestant. M. Greenway a dit, paraît-il, qu'il consentait à nommer au bureau d'avisers un catholique. Mais, en supposant que ce catholique ne serait pas un individu de la trempe du fameux O'Donoghue, il serait noyé et perdu, sans influence aucune au milieu de tous ses collègues protestants, au milieu d'hommes comme le révérend Dr Bryce et comme le révérend Dr King, qui sont des ennemis acharnés de l'enseignement catholique.

Voilà quels sont les maîtres, les directeurs, les régulateurs des écoles publiques au Manitoba, d'après la loi en vigueur après comme avant le pseudo-règlement.

Et l'on voudrait forcer les catholiques manitobains à subir un pareil régime !

On voudrait les forcer à remettre leurs écoles au bon plaisir d'un département et d'un conseil protestants !

On voudrait les engager à abandonner le choix des livres de lecture, de morale et d'histoire à des hommes comme M. Greenway ou le Dr Bryce !

Parole d'honneur ! c'est à croire que tous ces bons apôtres, Laurier, Tarte, et à leur suite la tourbe des scribes libéraux, ont perdu la tête.

Des écoles catholiques, dirigées, inspirées, surveillées, inspectées par des protestants enragés, qui cherchent à tuer ces écoles depuis six ans !

Voilà les fameux et ignominieux règlements qu'on essaie en ce moment de faire avaler à l'opinion catholique canadienne !

Mais, songez donc aux deux immenses concessions obtenues par Laurier, nous crieront-ils, parlons-en de ces concessions : Une demi-heure d'instruction religieuse, après les heures régulières de classe, et encore pas tous les jours, dans bien des cas, mais peut-être une dizaine de fois par mois seulement. Écoutez ce que Mgr Taché disait de cette demi-heure, dans sa brochure du mois de mars 1894 :

" Point d'instruction religieuse (même pour les jeunes enfants) excepté pendant une demi-heure immédiatement avant la fermeture ; précédemment quand les enfants sont les plus fatigués, quand l'obscurité, pendant les jours si courts de nos hivers, les pousse à la dissipation, à l'ennui et à l'envie de retourner à la maison, et quand l'inquiétude des parents doit naturellement les porter à faire en sorte que leurs enfants puissent l'école, aussitôt que la loi le permet ; et elle le permet même avant l'instruction religieuse, si les parents le demandent ".

Cette demi-heure n'est qu'une dérision et un trompe-l'œil ; elle ne constitue pas cet enseignement religieux dans l'école, que l'école religieuse réclamait par les Papes et par l'Église ; elle ne saurait satisfaire que les lâches et les fâchés qui ne savent pas ce que c'est que le sens catholique.

Mais le français M. Laurier a obtenu l'enseignement du français dans les écoles publiques ! Et le vil troupeau des satisfaits hèle en chœur cette imbécille retournelle. Eh bien, nous affirmons aux gens intelligents et honnêtes, qui veulent comprendre et savoir, que c'est encore là une sinistre farce !

En vertu de la clause 10, dans les écoles où il y aura dix élèves parlant le français ou toute autre langue que l'anglais, l'enseignement sera donné en français, ou en telle autre langue, et en anglais, d'après le système bilingue.

D'après le système bilingue ! Nos gobeurs ont glissé sur ces mots essentiels. D'après le système bilingue, c'est-à-dire qu'aux enfants qui n'entendent que le français il sera permis de parler en français pour leur apprendre l'anglais. Voilà la grande victoire de M. Laurier ! Quelle iniquité !

Vent-on savoir ce que c'est que ce système bilingue ? Qu'on ouvre la brochure du révérend Père Le Dou, *Hostilité des langues* à la page 40. M. Forget parlant de l'enseignement du français dans les Territoires.

On n'a pas permis l'usage que pour un cours rudimentaire élémentaire contre lequel les inspecteurs ne cessent de s'insurger. Les livres autorisés pour ce prétendu cours, les *Bilingual readers*, sont en réalité composés de telle sorte qu'ils sont bien plus directement et efficacement un enseignement de l'anglais que de la langue française.

Nous le répétons : les prétendues concessions obtenues par M. Laurier sont une farce odieuse.

Les écoles catholiques sont livrées sans compensation au contrôle, à la direction, à l'arbitraire d'une bande de fanatiques qui sont les pires ennemis de notre religion et de notre race.

Les misérables qui ont mis leur nom au bas de ce honteux marché méritent l'exécration de tous les hommes de cœur, de tous les hommes d'honneur, et de tous les hommes de foi.

VALETS DE LA SECTE

L'Electeur de samedi, sous le titre *Deux et doléances* publie un article où il nous expose des premiers comme les violents diatribes du Mail en 1885, lors de l'affaire Riel.

Son but est de prouver que les fanatiques sont nos alliés.

Encre perdue, écrivains de l'Electeur ! Il ne s'agit plus de l'affaire Riel, ni de ce qu'écrivait le Mail il y a onze ans, ni de ce que pensait M. Meredith, aujourd'hui retiré sur le banc, à telle époque de sa carrière.

Il s'agit de savoir si vos maîtres ont réglé la question des écoles suivant la justice et le droit.

Ils ne l'ont pas fait, ils ont trahi la minorité catholique, ils ont vendu leurs frères.

Et toute la mente fanatique les acclame. Dalton McCarthy, l'ennemi juré de notre Joseph Israël Tarte dénonçant la hiérarchie catholique.

langue et de notre foi, Dalton McCarthy donne l'accolade à Laurier.

Les égal-républicains courent de fleurs *L'Orange Sentinel*, la *Tribune* de Winnipeg, le *Star* de Toronto, toute la presse francophone et sectaire applaudit la violation de la constitution et le triomphe de l'iniquité.

Et l'Electeur ose parler de nos alliés. Allez vous chercher valets de la secte, et servez instruments des loges !

LES AMIS DU PEUPLE

Les chefs de l'opposition provinciale, les Marchand, les Deschênes, les Turgeon les Glad, les Pihault, les Morin, les Lafrance, etc., ont fait tout en leur pouvoir pour empêcher le gouvernement Flynn de faire passer une loi destinée à économiser \$200,000 par année.

Ils ont entassé amendements sur amendements, prononcé discours après discours, pour faire échouer cette loi bienfaisante et toute dans l'intérêt du peuple, puisqu'elle a pour objet de faire baisser à 3 o/o l'intérêt de 4, de 4 1/2 et de 6 que nous payons en ce moment.

Electeurs de la province retenez bien les noms de ceux qui ont voulu empêcher le ministère conservateur d'alléger votre fardeau !

Mgr Fabre mourant

Montréal, 7 déc.—Sa Grandeur Mgr l'archevêque Fabre est à la dernière extrémité, et ses médecins n'ont plus d'espoir de le sauver. Sa Grandeur a reçu les derniers sacrements.

Nouveau diocèse

Joliette, P. Q. 6 déc.—Un haut dignitaire ecclésiastique, ici, a reçu une lettre qui l'informe qu'un nouveau diocèse va être prochainement formé. Ce diocèse comprendra Joliette, l'Assomption, Berthier et Montcalm, et portera le nom de diocèse de Joliette.

On annonce aussi que Mgr Emard, évêque de Valleyfield, va être nommé coadjuteur de l'archevêque de Montréal, avec droit de succession, et que le rév. chanoine Bruchési, de Montréal, succèdera à Mgr Emard à Valleyfield.

La Presse dit que ces rumeurs sont sans fondement.

D'après nos informations les plus précises et que nous avons toutes les raisons de croire les plus exactes, le rapport publié ce matin, dans la "Gazette", au sujet de sollicitudes changements ecclésiastiques dans le diocèse de Montréal, est absolument sans fondement. Les prêtres canadiens qui sont allés à Rome dans le courant de cette année, n'ont pas dit ainsi le Saint-Siège d'un projet de raménagement du diocèse de Valleyfield ni de l'élevation d'un nouveau prêtre à la dignité d'évêque, d'un nouvel évêché, et par conséquent, le pape n'a pu donner son approbation.

Un Coadjuteur à St-Albert

Winnipeg, 6 déc.—Un évêque coadjuteur vient d'être choisi pour le diocèse de St-Albert, et l'on n'attend plus que la sanction du Pape.

Une visite du premier ministre Greenway

Le premier ministre Greenway doit partir pour Ottawa la semaine prochaine. On dit que le but de sa visite dans la capitale fédérale est de conférer avec le gouvernement Laurier sur la question de l'immigration.

Sherbrooke 6 déc.—Mgr Paul LaRocque, de Sherbrooke, a célébré le troisième anniversaire de sa consécration épiscopale jeudi dernier.

Grand incendie à Lachute

Lachute, P. Q. 8 déc.—Un grand incendie a détruit, hier, la résidence de M. McPhail, ainsi que le magasin de Mme Houghton. De là les flammes atteignent Victoria Hall, et au départ de la présente dépêche, il n'y avait aucun espoir de les maîtriser.

La campagne électorale à Cornwall

Cornwall, Ont., 6 déc.—Le candidat des patrons, J. E. Jones, est retiré de la lutte, et le candidat conservateur, M. Leitch, et le candidat libéral restent seuls sur les rangs.

Des rapports de toutes les parties du comté sont des plus satisfaisants. Il y a unanimité parfaite parmi les conservateurs qui sont sûrs de remporter une éclatante victoire.

Une assemblée enthousiaste de canadiens-français a été tenue, ce soir, dans la maison d'école séparée du quartier Est et l'orateur de la circonstance a été M. Laurendeau, conservateur, de Montréal.

Il se tiendra pour le candidat conservateur une série d'assemblées dans toutes les autres parties du comté.

A chacune de ces assemblées on entendra M. Leitch et deux ou trois autres orateurs choisis parmi les noms suivants : Phon. Geo. G. Foster, ex-ministre des finances ; sir Adolphe Caron, Phon. I. F. Wood, Phon. T. C. Gasgrain, Phon. sénateur McMillan, M. J. G. Bergeron, M. P., le major R. McLennan, M. P., W. B. North, ex-M. P., M. F. J. Quinn, M. P., Geo. Taylor, M. P., J. D. Reid, M. P., John George, ex-M. P., M. R. Laurendeau, C. A. Cornwell, C. R. D. A. McArthur, M. P., Geo. H. McGillivray.

Le candidat libéral est invité à toutes ces assemblées, mais il a jusqu'à présent, décliné l'invitation, ce qui est un signe de faiblesse.

Une assemblée de libéraux a été tenue, ce soir, dans la salle de l'hôtel de ville de Cornwall. Les orateurs libéraux ont été froidement accueillis.

La grande curiosité de l'occasion a été la présence de M. Tarte. Il a parlé du règlement scolaire, et déclaré, au grand étonnement de ses auditeurs que ce règlement satisfaisait toutes les parties intéressées, même les autorités catholiques de Manitoba. Mais il s'est exprimé dans des termes vagues et ambigus qui n'ont fait aucune dupe dans l'assistance.

Les noces d'or de la société St. Vincent de Paul

L'ouverture du Congrès

Séances du premier jour

La société St. Vincent de Paul a brillamment célébré la fête de ses cinquante ans à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

L'ouverture du Congrès a eu lieu hier matin par une grande messe chantée dans la chapelle du Patronage.

Mgr Gagnon officia assisté de MM. les abbés Gosselin et Paré comme diacre et sous-diacre.

MM. les Universitaires s'étaient chargés de la partie musicale.

On remarquait au chœur Mgr Tété le digne et zélé chapelain de la société, MM. les abbés Pelletier et Roy du séminaire, Lavoie assistant-chaplain des Sœurs de la charité et les abbés Nunevais et Dejesus du Patronage.

Tous les officiers et plus de 400 membres de la société étaient présents.

Sa Grandeur Mgr Bisson, évêque de Rimouski a fait un sermon d'une touchante éloquence. Texte de son discours : " Bienheureux celui qui comprend les besoins du pauvre." Le distingué prêtre dit que l'origine de la pauvreté est la déchéance de l'homme dans le paradis terrestre, et il démontre ce qu'est le pauvre aux yeux de la société et aux yeux du chrétien ; aux yeux de la société c'est un être repoussant, aux yeux du chrétien c'est l'image de Jésus-Christ.

Nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire cette pièce d'éloquence vraiment remarquable.

Adix heures a eu lieu la première assemblée du congrès présidée par Mgr Hamel.

Présents : MM. C. N. Hamel, président général, J. B. Thibault, vice-président du conseil particulier, Mgr Laflamme, l'abbé C. O. Mathieu, directeur du Petit Séminaire, les délégués de Charlotteville, Ile du Prince-Edouard, d'Ottawa, de Montréal, des Trois-Rivières, de Lévis, St-Romuald, Rimouski et Drummondville.

M. Alphonse Pouliot, avocat, a donné le rapport sur la conférence Notre-Dame de Québec, la première établie au Canada, M. Marcel Chabot, avocat, a donné le rapport du conseil particulier de Québec, et M. Foley celui du conseil particulier de St-Patrice.

A deux heures les membres du Congrès se sont réunis au Palais cardinalice où ils ont été reçus par Mgr Marois, vicaire général du diocèse, qui était accompagné de Mgr Paquet, et de MM. les abbés, Bernier chapelain du Bon-Pasteur, Gauthier chapelain des Sœurs de la charité, Paquet chapelain des Sœurs Franciscaines, Garsneau et Arseneau de l'archevêché.

En réponse à quelques remarques faites par M. C. N. Hamel, le président général, Mgr le Grand Vicaire a dit combien il était heureux de saluer, au nom de notre vénéré Archevêque, les représentants du congrès organisé pour célébrer les noces d'or de la société Saint-Vincent de Paul, au Canada, cette branche aînée du vaste et grand réseau de la société mondiale. Mgr a aussi parlé de l'origine de la société à Québec et de ses premiers présidents, entre autres : MM. Paichand, M. le juge Chabot, M. Lanthier, et M. le Chevalier Muir, et de la diffusion des bonnes publications parmi les pauvres.

Au nom de Son Eminence et au nom de son digne coadjuteur qu'il regrette de ne pas voir présents il offre ses félicitations aux membres du congrès venus de toutes les parties du pays.

Sur l'invitation de Mgr le Grand Vicaire, M. l'abbé Lindsay a dit quelques mots en anglais pour les membres du congrès parlant la langue anglaise.

M. Lindsay est heureux de voir qu'un des articles du programme du congrès suggère l'affiliation de la jeunesse instruite à la société St-Vincent de Paul.

Si le congrès réalise avec succès cet article de son programme Dieu et l'Eglise l'en béniront.

A 4 heures deuxième assemblée du congrès.

Rapport du conseil particulier de Lévis par M. J. E. Roy.

Rapport du conseil particulier de Trois-Rivières par M. F. Valentine.

Rapport et discussion des questions suivantes : Les séances des conférences, les réunions durant toute l'année, leur organisation, moyens de les rendre intéressantes.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Le congrès se termine à 8 heures.

Combattre un Rhume à Temps

Le spécifique actif du RHEUME, des TOUX, du CROUP, de la BRONCHITE, de la PNEUMONIE, etc.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

Grand Depot 25c.

CHÉMIN DE FER

Quebec Central

"Le Courrier du Canada"

POUR 25 cts

La prochaine session provinciale, la dernière de ce parlement, sera d'une très grande importance. Les deux partis en feront leur préparation à la lutte prochaine. Il importe que nos amis se renseignent parfaitement afin d'être en mesure de refuter les adversaires. C'est dans cette pensée que le *Courrier du Canada* a décidé d'offrir au public un abonnement à prix réduit d'ici à la fin de la session.

Nous adresserons le *Courrier du Canada* à la fin de la prochaine session, à toute personne qui nous adressera 25 centes.

En même temps nous prions tous nos abonnés et amis de nous aider dans cette propagande que nous faisons dans l'intérêt de la bonne administration de la province.

Donc, à l'œuvre tout le monde et préparons la victoire en se pourvoyant bien des armes nécessaires au combat.

Les comptes-rendus de la chambre seront faits avec un soin tout particulier.

MARQUE D'ESTIME

Notre excellent ami, le député provincial pour le comté de Bagot, M. M. McDonald, vient de recevoir, à la convention de la société d'industrie laitière de la province de Québec, tenue à Joliette les 1er, 2 et 3 décembre courant, un témoignage nouveau et grandement mérité de l'estime de ses pairs.

Cette convention, à l'unanimité de ses membres, a élu M. McDonald, président de la société.

Ce choix est des plus heureux. Le député de Bagot, qui était déjà vice-président du comté d'Agriculture, passe à bon droit, pour un des agronomes praticques les plus expérimentés, les plus éclairés, de la province. Sa parole fait autorité, en agriculture, dans le district de Saint-Hyacinthe, où cependant les agriculteurs savants et versés dans leur art, sont nombreux.

M. McDonald est un travailleur zélé, intelligent, énergique qui ne manquera pas de donner à la société, dont il vient d'être élu le président, une impulsion vigoureuse, dont les effets se feront sentir, par un développement et un progrès nouveaux.

Depuis des années, le nouveau président de la Société d'industrie laitière fait de l'amélioration du sort de la classe agricole, l'objet de ses études constantes et d'un travail opiniâtre. Il est un de ces hommes que rien ne rebute, que les trahisons et les ingratitude ne peuvent faire dévier de la ligne de conduite droite et honnête qu'il s'est tracé.

En appelant M. McDonald aux honneurs présidentiels, la Société d'industrie laitière a prouvé qu'elle savait reconnaître le vrai mérite et récompenser les nombreux et importants services rendus, par un de ses membres les plus distingués, à la cause de la première et de la plus intéressante de nos industries nationales : l'Agriculture.

Nous prions notre ami M. McDonald d'agréer nos plus cordiales félicitations.

UNE FOIS AU POUVOIR

Les libéraux ont beaucoup parlé des voyages que faisaient les anciens ministres en chaise privée luxueuse. L'arrivée au pouvoir des libéraux promettrait de mettre fin à de telles extravagances, comme la presse libérale les appelle, mais il n'en est rien. On parle beaucoup du voyage du ministre de la marine sur la côte du Pacifique en chaise privée, et qui rendra à Seattle le *Quadrif* de la rencontre à la pour le transport lui et son parti à Victoria.

REPONDEZ

Qu'à faire la question des écoles avec les élections provinciales ? s'écrient pitoyablement les libéraux.

Mais qu'avait à y faire la question Riel jadis ?

Le précédent aura été établi par vous.

LA CONVERSION DE LA DETTE

GENERALEMENT APPROUVEE

Opinions de journaux de commerce

Le projet de conversion de la dette provinciale est favorablement accueilli par tous les organes indépendants des parties politiques.

Voici ce que dit le *Prix Courant* :

Nous présumons que les arrangements sont déjà faits pour qu'il puisse ainsi annoncer la diminution des charges annuelles du Trésor. Nous ne sommes pas encore suffisamment renseignés sur les détails de l'opération pour adresser nos félicitations au Trésorier, mais nous comptons bien avoir à lui présenter prochainement.

Le remboursement de l'emprunt de conversion aurait lieu en quarante ans ; nous aurions préféré un délai plus long, soixante ans, par exemple. La dette de la province a été contractée pour exécuter des travaux de chemins de fer, des routes, des ponts, etc., dont les générations futures tireront tout le bénéfice et il ne serait que juste de leur faire supporter une bonne partie du fardeau. Néanmoins, la limite de quarante ans n'est pas si onéreuse que nous aurions préféré.

Le gouvernement a justement prévu l'objection dont parle le *Monteur du Commerce* en ne fixant aucune date pour la conversion. Il est absolument maître de choisir son temps et ses conditions.

LE SYSTEME BI-LINGUE

PATRONISE PAR MCCARTHY

Nous disons, dans notre première édition, que c'est que le fameux système bi-lingue, qui fait crier aux libéraux que M. Laurier a sauvé la langue française.

Mais sait-on quel est le père de cette clause de l'arrangement ? Voici :

"En parcourant le rapport des débats sur l'acte réparateur, deuxième partie, page 876, de la version française, on trouve, dit le *Manitoba*, la proposition suivante, à titre d'amendement, à un article de ce projet de loi :

M. McCarthy : je propose d'ajouter ce qui suit :

"Et dans les districts où il se rencontre un grand nombre d'écoliers fréquemment les écoles anglaises, qui ne sont pas en français, soit en langue étrangère, les livres et les cartes, autant que la chose sera praticable, seront bi-lingues, en anglais et en français ou dans la langue étrangère parlée par les élèves, dans le but d'enseigner la langue anglaise de la manière la plus efficace possible."

"Vaut-il maintenant persister à dire que le compromis nous donne des écoles françaises, lorsque l'on y tolère simplement l'usage de notre langue maternelle, pour mieux apprendre l'anglais ?"

Le télégraphe transmet la nouvelle que M. Macdonald, le chef des rebelles cunains, est disparu.

UN DOCUMENT

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la lettre de l'hon. T. C. Casgrain, que nous publions en troisième page.

Cette lettre est un document à conserver non seulement par tous les électeurs de Montmorency à qui elle est adressée, mais aussi par tous les amis de la constitution et de la justice.

TREMBLEMENT DE TERRE

Cairo, 111. 5.—Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie vers une heure et demie après midi à Cairo et dans tous les environs. Nombre de personnes effrayées se sont sauvées dans les rues. Toutefois, il n'y a pas eu d'accidents dignes d'être mentionnés.

LES OUVRIERS

Auprès du gouvernement

Une délégation du conseil Central des Métiers et du Travail a eu samedi une entrevue avec les membres du gouvernement local.

La délégation a été reçue par les honorables MM. Flynn, Naudet, Pelletier, Hackett, Beaudin, Chapuis. Ils ont agité de la mise en force des résolutions passées au congrès ouvrier en septembre dernier.

M. P. J. John parle au nom de la délégation. C'est la cinquième fois qu'il, ce qui est contenu dans la circulaire publiée par ordre du congrès ouvrier. Nous demandons pour Québec l'établissement d'une école des arts et manufactures à St-Roch, parce que la seule qui existe est située au faubourg St-Jean, et qu'elle est trop éloignée de St-Roch et St-Sauveur.

Il insiste aussi sur le projet d'encourager l'établissement des citoyens des villes, au lac St-Jean et dans les nombreux endroits à être concédés. Il ajoute que tant d'abus ont été faits qu'il croit que le gouvernement devrait mettre en force la loi concernant la collection de taxes d'écoles et l'ouverture de chemins publics dans certaines localités nouvellement ouvertes à la colonisation.

Il dit que pas moins de 260 requêtes ont été envoyées à l'honorable M. Mercier demandant d'établir un privilège sur les gages des ouvriers.

M. John demande aussi d'ouvrir des classes gratuites pour les femmes et qu'à l'avenir il ne soit pas permis aux employeurs de faire une concurrence déloyale aux ouvriers qui gagnent leur vie au jour le jour.

Il croit que le gouvernement devrait voir à faire cesser cet état de choses.

M. T. St-Pierre, du *Herald*, lui succède. Il parle au nom des associations ouvrières de Montréal.

M. J. Scott, président du Conseil Central de Québec, parle du même sens que les deux précédents.

MM. Carbay et Châteauneuf sont d'opinion qu'une commission devrait être nommée pour s'occuper de ces diverses demandes.

M. Parent croit que la chose n'est pas nécessaire. Les demandes des ouvriers sont au jour le jour depuis assez longtemps pour qu'il ne soit pas nécessaire d'ouvrir une enquête pour les élucider d'avantage.

L'hon. M. FLYNN déclare que le gouvernement est toujours désireux d'écouter les demandes qu'on veut lui faire et spécialement lorsqu'elles sont formulées par la classe ouvrière, cet important élément de la population et la province.

Le gouvernement donnera une attention spéciale aux présentes requêtes. Il a toujours fait et fera encore son possible pour rendre justice à tous les contribuables.

Le premier ministre répond ensuite en détails aux demandes faites par la délégation. En ce qui regarde les écoles du soir que l'on demande pour les femmes, cette question devra être soumise à l'approbation des autorités ecclésiastiques des divisions où elles doivent être installées. Ce sera là une condition indispensable.

Plusieurs questions sont du domaine d'autorités autres que le gouvernement, et la politique de celui-ci est en général la décentralisation, c'est-à-dire que les requérants seront obligés de s'adresser aux pouvoirs municipaux ou autres pour certains cas, notamment le paiement des gages de l'ouvrier chaque semaine qui est du ressort du patron et de l'ouvrier puisque cela est matière de pure convention ; l'abolition du travail extra dans les manufactures de chaussures doit être soumise à la Législature ; l'approbation par les contribuables des règlements municipaux concernant les finances municipales sont du ressort des municipalités. Il en est de même de l'abolition de la qualification foncière, les exemptions de taxes et les bonus dans certains cas, etc.

L'honorable M. Flynn pose diverses questions aux délégués relativement aux demandes qui sont du ressort du gouvernement et après avoir reçu les explications demandées, il dit que le gouvernement prendra ces demandes sans retard en sérieuse considération et se fera un devoir d'en amener une prochaine solution.

Les délégués se sont retirés enchantés après avoir remercié le premier ministre de la cordiale réception et de ses bonnes paroles à l'adresse de la classe ouvrière.

L'AFFAIRE DU PARC

Son Honneur le maire a exhalé, à la séance du Conseil de Ville de vendredi, son ressentiment contre les contribuables qui ont osé s'opposer à son cher parc devant le comité des bills privés.

Il n'est que juste de remettre dans son vrai jour l'action de ces citoyens.

D'abord ce n'était pas des résidents de St-Roch seulement. Il y avait des représentants de toutes les parties de la ville, entre autres MM. Devereaux, Perrin, rentier, Borland, marchand de charbon, Marois, entrepreneur, Samson, Louis Blouin, marchand de bois, etc., tous de St-Sauveur, Onésime Beaudin, marchand, Charles Brochu, rentier, O. Migner, manufacturier, Blouin, Morin, etc. de St-Roch, et un grand nombre de contribuables de la Haute-Ville, de St-Jean, et de la Basse-Ville.

Voilà les raisons que ces messieurs ont fait valoir devant le comité :

Le terrain est impropre pour ce parc ; le niveau du sol est 4 ou 5 pieds plus bas que la hauteur qu'atteignent les hauteurs d'automne et du printemps, donc, danger d'inondation. Cette année \$2,000 de tir, déposés là pendant l'été ont été emportés à l'eau par les grandes marées de cet automne.

Le terrain est impropre, l'endroit est mal choisi ; le fond, le lit de la rivière, se compose de glaise recouverte de couches sablonneuses ; ce parc est exposé, à moins de travaux des plus dispendieux, à avoir le sort du pont de Ste-Anne de la Pêrader ; et ces travaux valent et coûteront bien plus de \$20,000. Cette demande est un trompe-l'œil. Preuve des faits ci-dessus : les quais du C. P. R. qui se trouvent tout près de là, construits à grands frais et avec les plus grandes précautions, glissent tous les jours vers le chenal de la rivière et les choses en sont rendues à un tel point que le C. P. R. est décidé, nonobstant les énormes dépenses que cela entraînera, à reprendre son ancien tracé.

Autre raison : pour empêcher les glaces de briser les quais que vous êtes obligés de faire autour de cette petite presqu'île, afin de retenir les terres, vous devez faire des travaux des plus dispendieux, des quais ordinaires étant insuffisants, car les glaces les briseront et la débâcle du printemps emportera tout.

Vous avez déjà dépensé \$20,000, c'est malheureux, mais enfin mieux vaut s'arrêter de suite que d'y englober encore \$20,000 de plus, on dépense des centaines de mille piastres pour en venir à bout, pour terminer ce parc qui ne peut certainement l'être avec \$20,000 seulement.

Ces raisons sont certainement sérieuses, et devraient mériter aux citoyens qui ont ainsi pris l'intérêt des contribuables autre chose que des injures.

HOLLANDE ET CANADA

Toujours à propos des écoles

Le *Progrès* de Valleyfield est tout joyeux parce qu'il a lu dans la *Quinzaine*, revue de Paris, qu'en Hollande, où seule la religion protestante était enseignée dans les écoles, celles-ci sont devenues neutres. Il veut se servir de ce fait comme d'un argument en faveur du compromis manitobain.

Le *Progrès* oublie qu'en Hollande, comme le dit la *Quinzaine*, l'école neutre n'a été une amélioration ? les catholiques n'y ayant antérieurement droit à des écoles, que des écoles protestantes. Plus tard ils demanderont plus.

Mais au Manitoba nous avions de la constitution nos écoles à nous et l'école neutre n'y est pas une amélioration mais une perte.

En Hollande, le régime de la neutralité est loyalement appliqué ; quant au Manitoba, déjà des libéraux comme MM. Beaudet, Prud'homme et Bourassa disent : si, exprimé des doutes, ont l'espoir vague...

DESTINEES CRUELLES

Une famille accablée par le malheur

Le père est tué, la mère brûlée vive et l'enfant écrasé par un camion

Il y a véritablement dans la vie des destinées cruelles. Le fait suivant le prouve une fois de plus.

A Chertbourg, en 1891 ou 1892, un jeune ouvrier couvreur tombait d'un toit et se tuait instantanément.

Il laissait sa femme sur le point d'être mère et, en effet, peu de temps après, une petite fille naît.

Le lendemain de cet événement, le feu prit dans la chambre et la pauvre malade, horriblement brûlée, périt après d'épouvantables souffrances.

La petite fille fut sauvée et élevée par les grands parents.

Au commencement de ce mois, on la conduisit au cimetière, sur la tombe de ceux qu'elle n'avait pas connus, mais dont on lui parlait continuellement. A la sortie, elle fut renversée par un camion et tuée sur le coup.

LA TRAGEDIE DE CHAMBLY

Aucune arrestation

Montréal, 6.—Dans l'affaire de la tragédie de Chamblay, il n'y a encore rien de nouveau et il n'est encore rien de large. Tout de même, on fait d'actives recherches et on croit dans les cercles de la police que le fugitif sera arrêté dans les premiers jours de la semaine prochaine.

QUARANTE D'UN COUP

Une décapitation en règle sur le canal Rideau

Ottawa, 6.—Le gouvernement a donné avis à tous les employés préposés à la garde des cellules sur le canal Rideau à partir d'ici jusqu'à Kingston, que leurs vies ne seraient plus en sûreté.

L'avis dit qu'ils ne seront pas nécessaires, mais engagés au printemps. Quarante employés sont atteints par cette décision. Jusqu'ici l'habitude avait été de garder ces employés tout l'hiver à cause des réparations et de la surveillance des écluses en hiver, même après que la glace fut prise.

Triste fatalité à Moncton

Le frère de l'hon. M. Foster succombe à une fracture du crâne

Moncton, 7.—Hier soir, M. Harry Foster, frère de l'hon. M. Foster, ex-ministre des finances, a été victime d'un accident fatal. Il se rendait à l'hôtel Brunswick et monta à la chambre de deux amis. En descendant l'escalier, il tomba et se fractura le crâne. Cinq heures après il rendit le dernier soupir. Il avait une assurance de \$5,000 sur sa vie, et laisse une veuve.

MONSIEUR FABRE

SON ETAT DESESPERE

Léon XIII lui témoigne une vive sympathie

C'est avec peine que nous apprenons que Mgr Fabre s'affaiblit de plus en plus depuis hier, et d'après les médecins qui le traitent, l'état du vénérable archevêque est presque désespéré.

Hier vers midi, Sa Grandeur a reçu les derniers sacrements en présence de sa vieille mère madame Fabre qui est âgée de 86 ans et on dit que la scène a été des plus touchantes. Tous les chanoines de l'archevêché étaient également présents.

Un des représentants des "Nouvelles" s'est rendu hier après-midi, et dans la soirée au palais Archevêpical où on lui a déclaré que Sa Grandeur était toujours dans le même état d'extrême faiblesse.

Le Dr Rottot qui soigne Mgr Fabre est constamment à ses côtés.

Mgr Fabre est maintenant âgé de 72 ans et est précédemment son grand âge qui cause tant d'anxiété chez les médecins et parmi l'entourage de Monseigneur.

Monseigneur Emard de Valleyfield a rendu visite hier à son Archevêque et a dit la messe au Palais Archevêpical.

A l'occasion de sa maladie, Léon XIII et des membres éminents du Sacré Collège ont témoigné de leur vive sympathie pour Sa Grandeur et de la haute estime en laquelle Elle est tenue au Vatican. On y apprécie hautement sa modération, sa prudence et son esprit d'obéissance sans réserve aux moindres directions venues du Saint-Siège.

Sa Grandeur a désigné pour son délégué officiel à Rome, M. le chanoine Archambault.

FAITS DIVERS

Notes personnelles

L'hon. juge Jetté est au Frontenac.

—Mgr Blais, évêque de Rimouski est à Québec pour assister au congrès du cinquantenaire de la société St-Vincent de Paul.

—Le lieutenant-colonel Montzambert est revenu samedi de son voyage d'inspection à Montréal.

—M. J. H. Sullivan, ex-maire de Valleyfield et M. J. D. Guay, maire de Châteaufort, sont à l'Hôtel Victoria.

L'hon. A. W. Morris, ex-M. P. P. est attendu à Québec dans quelques jours.

Mort subite

Nous avons le regret d'annoncer la mort subite de M. Lévy Thériault, ex-membre provincial à la législature du Nouveau Brunswick et régisseur à Edmundston, depuis deux ans.

Le service et la sépulture ont eu lieu à St-Basile, N. B.

Tiers Ordres de St-François

La réunion de la fête de l'Immaculée Conception (section des frères) aura lieu à 74 du soir.

LOUIS H. PAQUET, Ptre, Directeur.

Une grève évitée

Quelques-uns des employés de MM. Harvey et Van Norman, manufacturiers de chaussures, qui étaient en difficulté avec leurs patrons au sujet des salaires, en sont heureusement venus à une entente satisfaisante.

A la Congrégation

Depuis quelque temps les saluts de cinq heures à la Congrégation de la Haute-Ville, les dimanches et les fêtes, ont pris un caractère de solennité remarquable sous le rapport musical. Un nouveau chœur a été formé sous le nom de *Quatuor Concord* et fait de la bonne musique. Nous en donnons une preuve en publiant la liste des morceaux qui seront exécutés demain : *O Salutaris*, de Gounod, *Tantum Ergo* de Wigan.

Mort subite

Un pensionnaire du Mountain Hill, M. Eugene Amédée Blanchard, âgé de 42 ans, est mort subitement samedi soir à son hôtel. Il a été pris d'une syncope en montant l'escalier qui conduit à sa chambre. Deux médecins ont été mandés aussitôt, mais leurs soins ont été inutiles et il est mort quelque temps après. M. Blanchard était le fils de l'ancien propriétaire de l'hôtel Blanchard.

A la Basilique

Demain, fête de l'Immaculée Conception et fête patronale de l'Université Laval, le chœur de l'orgue de la basilique donnera la messe de Chateaufort.

Un fatal accident

Un douloureux accident, arrivé lundi dernier, est venu jeter l'émoi dans le petit village de St-Maxime.

Un jeune garçon, nommé Arthur Bety, fils unique de Monsieur Henri Bety, était à s'amuser sur la rivière, lorsqu'il enfonce sous la glace. L'alarme fut aussitôt donnée, et l'on vit la population se porter vers le lieu où l'enfant était disparu. Après quelques minutes de recherches, on trouva le corps de la pauvre victime, et on le transporta à la résidence de Monsieur Godfroy Grégoire. Les soins les plus minutieux lui furent aussitôt donnés, mais hélas ! il était trop tard, le petit malheureux avait déjà trouvé la mort, en enfonceant dans le gouffre.

Nous offrons à la famille éprouvée, nos plus vives sympathies.

Nominations

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés : M. Fabre J. Robillard, 1er aumônier à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu.

M. Fabre A. Berthelot, vicaire à Sainte-Brigitte.

Gare aux billets majorés

Une femme jusqu'à présent inconnue a fait des dupes, samedi, en faisant passer des billets américains majorés chez deux marchands de cette ville.

Cette femme s'est présentée chez M. Marchand, de la rue Scott, samedi matin et elle a demandé à acheter un rouleau de fil. Elle donna en paiement un billet de \$5. M. Marchand lui remit son change, \$1.25. Quelques temps après, M. Marchand examina le billet et il s'aperçut tout à coup que c'était un billet de \$1 que l'on avait changé en un billet de \$5.

Samedi soir, la même femme, probablement, répéta la même opération au détriment de M. Vincent, de la rue St-Jean, chez qui elle acheta une paire de gants. M. Vincent s'aperçut du truc au moment où la femme sortait de son magasin. Il courut pour la rejoindre, mais elle était déjà disparue.

L'affaire sera probablement confiée à la police.

Petites nouvelles

Une nouvelle buanderie sera ouverte bientôt à St-Roch. Les machines qui seront employées ont été importées des Etats-Unis.

—L'action prise par Mme Vve John Power contre Flynn au sujet de la mort de son mari à bord de la barque *Minnehaha* a été renvoyée samedi par le juge en chef Casault, quant à ce qui concerne la Québec Hoisting Engine Coy.

—Deux ouvriers occupés à poser de la

LA CROIX ROUGE

DR AGNEW'S CURE for the Hart...	75
DR AGNEW'S CATARRHAL POWDER	48
SOUTH AMERICAN NERVE Tonic.	79
SOUTH AMERICAN KIDNEY CURE.	79
SOUTH AMERICAN RHEUMATIC CURE.	59
HANSON'S MAGIC CORN SALVE.	10
SEILER'S ALKALINE ET ANTI-SEPTIC TABLETS.	25
SIROP DES SEIGNEURS DE LA PROVIDENCE.	18
SIROP DE GRAV, GOMME D'EPINETTE ROUGE.	18
SIROP CALMANT DU DR CODERRE.	17
SERUM PASTEUR ANTI-DIPHTHERIE.	89
TUBES DE 10 cts.	\$1.75
TUBES DE 20 cts.	89
PER BRAVAIS.	89

Tous médicaments, etc., achetés au quart de douzaine sont vendus strictement au prix de la douzaine.

J. Edmond Dubé

Successeur de P. Mathie
Coin des rues St-Jean et du Palais
La Pharmacie de la Croix Rouge
27 novembre

tapissier dans une résidence de la rue St-Vallier sont tombés en bas de leur échafaud et l'un d'eux s'est blessé grièvement. On a dû le transporter à sa résidence à St-Sauveur où il est encore très souffrant.

L'Immaculée Conception à St-Sauveur

Cette fête étant la fête patronale des R.R. P.P. Oblats, desservants de St-Sauveur, elle sera des plus solennelles.

Le chœur de l'orgue a préparé la messe en sol. 19 de Edmond Marzo, avec accompagnement de grand orchestre. Voici le programme.

Entrée. Orgue

Marche de procession, A. Guilmant.

Kyrie. Chœur.

Christie. Duo. Dlle R. Laliberté et M. A. Gosselin.

Gloria. Et in terra pax—Duo, MM. E. Métivier et A. Beaulieu.

Domine Deus—Duo. Dlle A. Langlois et M. E. Métivier.

Qui Tollis et Miserere—Trio et quatuor. Dlle L. Germain et A. Bigaonette, MM. Ls. Bélanger et E. Lachance.

Au Graduel.—L'Immaculée Conception—W. Moreau, Grand Chœur avec accompagnement d'orchestre. Solo par Dlle A. de Varennes.

Credo. Deum de Deo.—Solo de tenor, M. E. Bélanger.

Et incarnatus est.—Solo de soprano, Dlle A. Langlois.

Et unum sanctum.—Duo, Dlle A. Langlois, M. E. Lachance.

A l'Offertoire, Mlle Laura Germain chantera le Sancta Maria de J. Faure.

Sanctus.—Chœur.—Pleni sunt—quatuor Dlle R. Laliberté, MM. A. Gosselin, E. Bélanger et A. Beaulieu.